

## OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LES NOUVELLES DEMANDES D'HEBERGEMENT A BAYT AL MAARIFA POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2016/2017

DYAR AL MADINA ouvre la période de réservation, via Internet, de chambres dans les résidences BAYT AL MAARIFA à compter du **1er juin 2016**. La procédure d'inscription vise la simplification de traitement des demandes d'hébergements en respectant la priorité de dépôt des demandes et en améliorant le temps de réponse. Ainsi, la saisie de la demande sur le site internet, [www.baytalmaarifa.com](http://www.baytalmaarifa.com), est obligatoire.

Les demandes d'inscription via Internet sont recevables du **01 juin 2016 jusqu'au 31 décembre 2016** pour l'année universitaire 2016/2017.

Afin qu'une demande soit recevable et puisse être traitée par la commission, un virement bancaire d'un montant de traitement de la demande de 200DH non remboursable quelque soit le résultat réservée à la demande (acceptée ou rejetée) de la commission doit être versé sur le compte bancaire de DYAR AL MADINA, selon la résidence choisie, sous les références :

Résidence BAM choisie	Banque	RIB
RABAT	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 63891 81
CASABLANCA	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 63925 76
MEKNES	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 62647 30
EL JADIDA	Crédit du Maroc	021 780 00000 270 300 62639 54

\* Pour tout complément d'information, veuillez se référer au **contact** sur [www.baytalmaarifa.com](http://www.baytalmaarifa.com).

Elles seront traitées en fonction des chambres disponibles immédiatement ou celles qui se libèreront suite à des désistements ou à des départs **suivant la règle « 1<sup>er</sup> inscrit avec justificatif paiement de 200DH, 1<sup>er</sup> servi »**.

**A compter du 29/08/2016 et à chaque début de semaine jusqu'au 31 octobre 2016**, seront affichées sur le site internet, [www.baytalmaarifa.com](http://www.baytalmaarifa.com), les nouvelles **listes des demandes retenues**.

**Pour les résidences de Casablanca, Meknès et El Jadida, les demandeurs inscrits sur le site internet peuvent se présenter directement à la résidence de leur choix à compter du 08/07/2016 pour effectuer le paiement et les formalités d'inscription.**

Cependant, les étudiants(es) dont les demandes d'inscription n'ont pas été satisfaites dans l'immédiat, demeurent sur une **liste d'attente** et les intéressés (ées) seront contactés (ées) dès la libération d'hébergement correspondant à leur demande.

### A. POUR LES DEMANDES RETENUES

La période ouverte pour l'inscription définitive et le paiement des frais et redevances s'étale comme suit :

BAYT AL MAARIFA RABAT :	<b>du 05/09/2016 au 09/09/2016*</b>
BAYT AL MAARIFA CASABLANCA :	<b>du 08/07/2016 au 09/09/2016*</b>
BAYT AL MAARIFA MEKNES :	<b>du 08/07/2016 au 09/09/2015*</b>
BAYT AL MAARIFA EL JADIDA :	<b>du 08/07/2016 au 09/09/2016*</b>

La validité des listes des retenus affichés sur [www.baytalmaarifa.com](http://www.baytalmaarifa.com) est d'une semaine. La personne n'ayant pas procédé au paiement et à la remise de son dossier à l'administration verra sa demande retirée de la liste et sera traitée en fonction des chambres disponibles et après affectation des listes d'attente.

Les retenus sont invités à :

**1. Se présenter à la résidence demandée avec leur dossier d'inscription complet dans les délais indiqués :**

- le justificatif original de **versement ou virement des 200 dhs** d'inscription Internet
- une demande de logement\*\* avec 4 photos d'identité,
- une photocopie de la CNI ou des 3 premières pages du passeport pour les étrangers,
- Un justificatif d'inscription, aux études universitaires pour l'année universitaire en cours (2016/2017) dans un établissement public/privé sinon carte d'étudiant,
- Un justificatif des revenus du garant,
- Un engagement du résident et un du garant signés et légalisés \*\*,
- Un certificat médical de l'étudiant attestant l'absence de maladies contagieuses,
- Une attestation de relevé d'identité bancaire (RIB) ou spécimen de chèque,
- Une attestation d'invalidité pour les personnes à mobilité réduite
- le règlement intérieur signé par le futur résident \*\*.

**\*\*modèle à télécharger du site [www.baytalmaarifa.ma](http://www.baytalmaarifa.ma)**

**2. Régler les frais et redevances du type d'hébergement offert (frais dossier, caution et redevance du mois de septembre à décembre 2016).**

**B. POUR LES DEMANDES EN LISTE D'ATTENTE :**

Les concernées seront contactés par téléphone et par mail dès la disponibilité de positions. Leur inscription se fera conformément aux exigences précitées pour les étudiants(es) de la liste des retenus.